

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 069-216900498-20241209-2024120945-DE

S²LOW

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mille vingt quatre

le 9 décembre 2024

le Conseil municipal de la commune de CHASSELAY

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. Jacques PARIOST, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2024

Présents (absents—excusés): M. PARIOST, Mme GHIRARDI, M. LASSAUSAIE, M. CIMETIERE, Mme SEIGNEUR, M. BALMONT, Mme OBERGER, Adjoint

Mme PLACE, Mme BONIN-BRESSON, M. GELEN, Mme MONTAGNON, M. PIFFAUT, Mme WISNIEWSKI, M. DECRENISSE, Mme FACY, M. PICHON, Mme CARRE, M. CESAR, Mme VERAUD, M. SAIGNANT, Mme WOLF, M. BAZIN, Mme BONHOMME

Absents excusés (pouvoirs): M. LASSAUSAIE a donné pouvoir à M. Jacques PARIOST

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT MUNICIPAL

Après plusieurs années d'application, le règlement intérieur du restaurant municipal nécessite quelques petites adaptations, étudiées par la commission Enfance – Jeunesse.

Le nouveau règlement intérieur présenté sera joint à la délibération, et sera applicable à compter de la rentrée de janvier 2025.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

VALIDE le nouveau règlement intérieur du restaurant municipal, joint en annexe, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

DIT que les tarifs seront appliqués comme suit :

- Tarif Repas (occasionnel ou régulier) : 5 €
- Tarif du Protocole d'Accueil Individualisé : 2,30€

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture et publié

M. Jean-Paul CIMETIERE
Secrétaire



Jacques PARIOST,
Maire

